

Peut-on être entrepreneur quand on est membre de l'université? Vers une délimitation de l'acadépreneuriat

Raouf JAZIRI

CSFMT de Sousse, Avenue Ibn Khadoun 4003. BP 656. Sousse.

Tel : +216 73 233 979. Fax : +216 73 231 830

Chercheur APREIS www.apreis.org

e-mail : raouf.jaziri@uc.rnu.tn

Robert PATUREL

Professeur des Universités Françaises

Thème 1 : Les démarches et mécanismes de développement de la culture entrepreneuriale.

Résumé:

La communication que nous proposons veut faire le point sur les percées d'un concept émergent qui n'a pas suscité beaucoup l'intérêt des chercheurs. En fait, nous essayons de mener une réflexion en vue de transposer une logique entrepreneuriale dans l'Université en tant qu'organisation sociale qui baigne dans la complexité et qui cherche de plus en plus une certaine rationalité économique à celle d'une rationalité souvent politique. Cette réflexion s'articule autour de deux grandes questions : celle de l'inscription du phénomène entrepreneurial dans l'université et celle de la contrainte de la complexité des comportements entrepreneuriaux des acteurs de cette organisation. La première pose le problème d'*intraprendre* (intraprise) et d'*extraprendre* (extraprise) dans les universités par des acadépreneurs supposés avisés. La seconde cherche à construire une délimitation du concept d'*acadépreneuriat* dans une telle organisation. Les aspects théoriques et conceptuels que nous songeons aborder constituent aussi une facette du travail proposé.

Mots-clés: acadépreneuriat, entrepreneuriat, intrapreneuriat, spin-offs universitaires, université.

Introduction

Le développement des universités pendant les 30 glorieuses (avec la massification des formations notamment) est de plus en plus critiqué de nos jours. En conséquence, il semble que «L'avenir des universités est moins radieux que leur passé»¹. En sus, un gourou du management comme Peter Druker (1997) a anticipé la fin des universités en stipulant que : «*Thirty years from now the big university campuses will be relics. Universities won't survive* ». En sus, Burton Clark (2000) stipulait que « les universités doivent être de plus en plus proactives, voire entrepreneuriales et si elles ne le font pas, elles seront confrontées à des risques considérables durant la première décennie du 21^{ème} siècle » (traduction libre)

« *I wish to argue that indeed many universities ought to become much more proactive, even entrepreneurial. If they do not, they will put them at considerable risk during the first decades of the 21st century...* ».

Par une volonté d'ouverture et d'insertion de l'université dans son environnement économique proche, la valorisation économique des connaissances scientifiques par la création d'entreprises selon la dialogique intensité du changement pour l'individu et intensité de la captation de valeur nouvelle ou valeur existante (Paturel, 2007), procure une conjonction de trois facteurs incitant le développement d'une culture entrepreneuriale à l'université :

- l'émergence d'une "nouvelle économie" qui place la connaissance au coeur de tout développement économique ;
- la marchandisation croissante des connaissances universitaires qui offre désormais aux chercheurs la possibilité de choisir entre une exploitation scientifique (publications) et/ou une valorisation économique (brevet, spin-off) de leurs résultats de recherche ;
- l'attitude favorable des pouvoirs publics et des autorités académiques à l'égard de la valorisation économique en général, ce qui a permis de développer et de mettre en place des politiques d'essaimage censées encourager et soutenir la création de telles entreprises au départ des universités.

Au terme de ces considérations, il est désormais permis de définir avec plus de précision un concept qui restait en suspens, et qui semble servir d'apéritif à de nombreuses investigations dans le domaine de l'entrepreneuriat. Ce concept d'acadépreneur² s'articule autour d'un souci permanent de transposer la logique entrepreneuriale dans les universités. Il se concrétise, selon le sens plus ou moins large qu'on lui attribue, par la valorisation économique de connaissances universitaires soit par la création d'activités nouvelles à l'extérieur de l'Université (spin-off universitaire par extraprise), soit par la conduite d'un projet à l'intérieur de l'université par des intrapreneurs (intraprise).

Cette contribution s'intéressera à mettre en exergue les prémices d'un cadre théorique et conceptuel de l'acadépreneur par la délimitation du concept de l'entrepreneur et sa distinction par rapport à un concept voisin, voire polysémique, celui de dirigeant (section 1). Cette distinction nous paraît cruciale pour le reste de notre analyse qui vise une délimitation du champ de l'entrepreneuriat universitaire (section 2) et la portée de ce concept relativement nouveau (section 3). Nous éluciderons les pratiques intrapreneuriales dans les universités qui

¹Weber. L (2000) « L'université face à ses défis au tournant du millénaire », conférence des responsables académiques. Université Catholique du Louvain, 5 mai 2000.

² D'après notre revue de la littérature, il nous semble qu'uniquement deux auteurs aient utilisé expressément ce mot dans leurs réflexions : il s'agit de Camille CARRIER en 2004 et Robert PATUREL en 2005. Les thèses récentes de F. PIRNAY (2001), S. EMIN (2003) et F. BARES (2007) n'ont pas abordé le terme d'acadépreneur, bien qu'il soit au cœur de leur recherche.

doivent combiner à la fois la captation de valeur nouvelle et le niveau de changement pour leurs membres, à fort potentiel entrepreneurial. Nous aborderons, enfin (section 4), quelques recherches sur des aspects particuliers du phénomène que recouvre l'acadépreneuriat.

1. La notion d'entrepreneur : vers une approche conceptuelle

1.1. Qui est-ce qu'un entrepreneur ?

En passant en revue la littérature en la matière, nous constatons que la notion d'entrepreneur recouvre de nombreuses acceptions particulières n'ayant parfois que peu de liens entre elles (Chaouti et *ali*. 2000). L'analyse de l'évolution de la perception de l'entrepreneuriat dans la pensée économique peut toutefois aider à cerner au mieux cette notion essentielle et de le distinguer d'un concept contigu, celui de dirigeant.

En fait, l'entrepreneuriat a vu le jour au Moyen Age. A cette époque, l'entrepreneur était considéré comme une personne peu honnête qui prend des risques financiers.

Aux 16^{ème} et 18^{ème} siècles, l'entrepreneur est une personne qui se livre à la spéculation. En effet, étant dans une économie pré-capitaliste, l'entrepreneur n'avait pas de statut définitif. Ce dernier était assimilé à la fonction ou aux tâches qu'il devait accomplir, c'est-à-dire l'acte par lequel le monarque, une institution publique ou semi-publique passe un contrat avec une personne fortunée (Mudard 2000).

A partir de la fin du 17^{ème} siècle, philosophes et romanciers ne jurent que par l'entrepreneur. On distingue, à cette époque, deux types d'entrepreneurs, à savoir : *l'entrepreneur honnête et l'entrepreneur malhonnête* (Chaouti et *ali*. 2000).

Les premiers grands entrepreneurs sont des "pionniers" ou des entrepreneurs "héroïques". Ils vont, par leurs décisions et leur comportement initiateur, façonner les appareils industriels. Ces entrepreneurs sont restés dans l'histoire économique et ont personnifié leurs entreprises, lesquelles prennent les noms de H. Ford, A. Citroën, L. Renault, J. Rockefeller, E. Schneider, etc.

Les économistes approfondissent cette idée, en faisant de l'entrepreneur, l'acteur principal du développement économique.

Les économistes anglais A. Smith et J.S. Mill ne distinguent pas entrepreneur et capitaliste : tous les deux sont confondus. De 1930 à 1975, l'entrepreneur industriel domine toujours l'économie et la théorie économique, mais la concentration du capital industriel et la prédominance de la finance place en avant de la scène économique, le manager c'est-à-dire l'entrepreneur-salarié.

En 1975, le nouveau concept d'intrapreneur est utilisé pour la première fois semble-t-il, en Suède. En fait, trois consultants suédois, en 1979, ont créé «l'Ecole des intrapreneurs» qui proposait aux entreprises un programme de formation devant les aider à créer un climat propice à l'innovation et à des conditions permettant de mettre à profit les bonnes idées des employés (Carrier 1997)³.

La décennie 80-90 a vu l'apparition de nouveaux phénomènes appelés communément "Mondialisation" et "Globalisation". D'ores et déjà, l'entrepreneur est seulement un indépendant ou encore quelqu'un qui prend des initiatives dans n'importe quel domaine.

L'entrepreneur d'aujourd'hui est un entrepreneur socialisé, sa capacité d'initiative existe mais elle est limitée par les stratégies commerciales, industrielles et financières des grandes entreprises. En fait, il ferait ce dont refusent ou renoncent de faire ces entreprises.

³Carrier C. « *De la créativité à l'intrapreneuriat* ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1997

Selon Marchesnay (1994), l'entrepreneur idéal remplit trois fonctions majeures:

- "C'est lui qui se charge de mobiliser les capitaux financiers afin d'en tirer profit, dont Knight dira qu'il est le fruit du risque et de l'incertitude" ;
- il se charge de mobiliser les ressources disponibles au sein de son organisation de manière à la rendre performante ;
- "Mais cette rentabilité ne peut être obtenue, en économie de marché, que si l'entrepreneur contribue à une rupture, par l'innovation, dans le circuit économique, contribuant ainsi à la dynamique de l'évolution économique".

Entre autres, l'entrepreneuriat n'est plus l'apanage de l'entrepreneur qui entreprend dans le secteur privé. Il peut ainsi intervenir dans le secteur public, notamment dans les universités, et touche spécialement les chercheurs publics. Ces derniers, de part leurs activités, regorgent d'idées de projets et sont donc dotés d'une capacité à innover. Ce type d'entrepreneurs tend à se développer en France⁴, du fait d'un contexte favorable à son émergence. L'état français et, plus précisément, le Ministère de la Recherche Scientifique incitent les chercheurs à se lancer dans des activités innovantes c'est-à-dire à passer de la « Recherche Fondamentale » à « la Recherche appliquée ». D'ores et déjà, l'université « vise à transformer la science et la technologie en croissance et emplois⁵ » par ses membres à fort potentiel entrepreneurial, objet de notre analyse ci-après.

Toutefois, la notion d'entrepreneur reste entachée d'ambiguïté, voire de confusion avec la notion de dirigeant. De ce fait, il est judicieux de cerner les convergences et divergences entre ces deux termes.

1.2. Entrepreneur vs dirigeant : vers un consensus conceptuel ?

Selon D'Amboise (1989), alors que le dirigeant, simple technocrate, apporte son expertise à titre d'employé, sans participation, sinon uniquement symbolique à la propriété, le fait de supporter le risque est le facteur-clé de différenciation entre les entrepreneurs et les administrateurs dirigeants.

Une deuxième distinction à faire concerne l'entrepreneur et le propriétaire-dirigeant. Dans la distinction que Gasse (1978) fait, cet auteur considère que l'entrepreneur est celui qui dirige une entreprise qu'il aurait lui-même fondée, tandis que le propriétaire-dirigeant serait celui qui assume la direction d'une entreprise qu'il n'aurait pas créée.

Plus explicitement, le terme propriétaire-dirigeant que nous employons ici désigne la dimension individu qui, dans la perspective de Gasse et D'Amboise (1980), « participe dans une proportion importante au capital de l'entreprise et qui prend une part active aux décisions relatives à l'orientation de l'entreprise et à la solution des problèmes quotidiens de cette dernière ».

Comme le premier fondateur de l'entreprise ou de l'organisation ne reste pas toujours à la direction de son œuvre, il y a souvent une vision floue à propos de l'entrepreneur-dirigeant, qui est aussi considéré comme un vrai entrepreneur parce qu'il reste lui aussi émotionnellement et financièrement engagé par elle.

Pour préciser notre cadre conceptuel, nous retenons la distinction suivante entre entrepreneur et dirigeant. Ainsi, nous considérons comme :

- *dirigeant* : un simple technocrate qui apporte son expertise à titre d'employé, sans captation de valeur nouvelle ou existante au sens de Paturel (2007) ;

⁴ Cf. La loi Allègre n°99-587 du 12 juillet 1999 portant sur l'innovation et la recherche.

⁵ Propos recueilli du Ministre de la Recherche Scientifique Claude Allègre. Cité dans Verstraete et *ali.* (2003).

- *entrepreneur : celui qui (seul ou en équipe), « à partir d'une idée, [exploite] une opportunité dans le cadre d'une organisation impulsée créée de toute pièce ou reprise dans un premier temps, puis développée ensuite, [...] subit un changement important dans sa vie, selon un processus qui aboutit à la création d'une valeur nouvelle ou à l'économie de gaspillage de valeur existante »* (Paturel, 2007).

On peut donc très bien passer de la fonction de dirigeant à celle d'entrepreneur et réciproquement selon le moment de la vie de l'organisation.

Comme notre analyse porte sur l'entrepreneur issu du monde universitaire, nous parlons dès lors de l'entrepreneuriat universitaire ou d'« acadépreneuriat ». Dans ce qui suit, nous précisons ce concept et nous délimitons sa portée.

2. La problématique entrepreneuriale au sein de l'Université

L'Université se cantonne souvent à former des étudiants par rapport à un cursus et une discipline donnée. Les universités doivent aujourd'hui être de plus en plus proactives, voire entrepreneuriales.

Ces dernières années émerge un réel regain du rôle de l'Université avec la prise de conscience d'une nécessité de développement des formations professionnalisantes⁶, se traduisant notamment par le nombre de stages obligatoires et l'alternance⁷. Mais l'entrepreneuriat reste la « cinquième roue du carrosse » dans la mesure où les actions de professionnalisation sont avant tout centrées sur l'intégration dans des activités existantes. En d'autres termes, l'entrepreneuriat n'apparaît pas comme faisant partie du cursus des formations : il est souvent relégué à un niveau post diplôme (Schmitt et Bayad, 2001).

Dans ces conditions, il est bien difficile pour des personnes porteuses de projet de concilier ce dernier et leurs études. Cette situation apparaît comme un dilemme. Pour y répondre, l'Université commence à mettre en place des structures permettant aux porteurs de projets de valider du point de vue universitaire leur action entrepreneuriale⁸. Dans le contexte tunisien, l'Université ouvre ses structures aux futurs porteurs de projets⁹. Mais là encore, ces initiatives restent relativement localisées. Il convient donc *de promouvoir un environnement entrepreneurial, en développant des conditions favorables à l'entrepreneuriat académique au sein de l'Université* (Schmitt et Bayad, 2001).

Selon Verstraete (2000), on peut distinguer quatre niveaux d'actions en faveur de l'entrepreneuriat au sein de l'université : la sensibilisation, la formation, l'accompagnement et le conseil.

La « sensibilisation », consiste à démontrer qu'entreprendre est une carrière possible et accessible pour les membres de l'université. Ceci se justifie par la sensibilisation à la vie en entreprise pour les étudiants poursuivant un cursus en alternance.

De l'autre côté, « la formation » dispensée à l'université consiste à développer et renforcer les capacités et les potentiels entrepreneuriaux des individus (étudiants, enseignants, chercheurs...etc.) sur les plans cognitifs et comportementaux.

⁶ Ce sont des formations à forte orientation pratique et aux débouchés reconnus.

⁷ Dans le contexte tunisien, nous évoquons le cas du réseau des Instituts Supérieur des Etudes Technologiques (ISET).

⁸ Cela se justifie par la possibilité de travailler sur le projet de création d'entreprise dans le cadre des stages ou des projets et mémoires de fin d'études..

⁹ En effet, au vu de l'expérience de l'ISG de Sousse qui a lancé, il y a 3 ans un Master professionnel en « Entrepreneuriat », il apparaît nettement que les étudiants viennent moins pour sortir avec un diplôme que pour chercher des connaissances et un accompagnement par rapport au développement et au pilotage de leur projet.

« L'accompagnement » correspond au suivi d'un processus de création en cours, par une mise à disposition par l'université de différentes ressources matérielles et immatérielles, ainsi que de « conseils » aux entrepreneurs incubés ou hébergés dans les pépinières d'entreprises au sein du contexte local ou régional.

Pour Verstraete (2000), l'intégration de la problématique entrepreneuriale dans l'Université se trouve renforcée par les facteurs suivants :

- selon Julien (2000), les études montrent que moins de 10% des entrepreneurs naissants ont recours à des programmes de formation orientés vers leurs besoins. Pourtant, le taux de survie après 3 ans des nouvelles entreprises dont les créateurs ont suivi une formation, est plus élevé que celui de la moyenne des nouvelles entreprises ;
- l'Université possède par l'intermédiaire de ses étudiants, de ses employés et de ses enseignants-chercheurs, un « réservoir » riche et varié d'entrepreneurs potentiels qui reste souvent inexploité. Dès lors, il est opportun non seulement de détecter le potentiel entrepreneurial de ces personnes, mais également de leur montrer les structures qui s'offrent à eux au sein de l'Université pour développer leur projet ;
- la loi française sur l'innovation du 12 juillet 1999 (dite loi Allègre) ainsi que le décret n° 2000-893 du 13 septembre 2000 relatif aux conditions dans lesquelles les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent fournir des moyens de fonctionnement à des entreprises ou à des personnes physiques, sont des signes forts des pouvoirs publics français pour favoriser les interactions entre Université et son environnement économique.

La mise en place d'un centre d'essai, réputer pionnier, au sein de l'université de Sfax, traduit le souci du Président de l'université d'ancrer l'entrepreneuriat académique à la vie des affaires. Ce centre d'essai veille sur:

- ✓ la détection des idées et des porteurs de projets ;
- ✓ la formation approfondie adaptée à la démarche entrepreneuriale ;
- ✓ l'accompagnement managérial pour bâtir un plan d'affaires.

C'est dans cette perspective que nous menons notre réflexion en vue de préciser ce qu'est l'entrepreneuriat académique, encore dénommé « acadépreneuriat ».

3. L'acadépreneuriat ou l'entrepreneuriat académique

Depuis quelques années, les universités investissent tout particulièrement dans l'enseignement et la recherche en entrepreneuriat. De nombreux programmes en formation initiale et continue ont été lancés dans ce domaine. De multiples projets de création d'entreprise, encadrés par des enseignants-chercheurs, ont vu le jour. Cependant, l'université n'a pas suscité beaucoup l'intérêt des chercheurs en matière d'entrepreneuriat pour élucider le comportement des acteurs au sein de cette « organisation sociale complexe » (Bréchet, 1998).

Une minorité de chercheurs considèrent les universités comme des organisations entrepreneuriales au moins dans certaines de leurs activités (Pirnay, 2001 ; Emin, 2003 ; Bares, 2007), voire intrapreneuriales (Champagne & Carrier, 2004 ; Paturel, 2006)¹⁰. Mais rares sont toutefois les travaux qui ont porté sur l'intrapreneuriat dans les organisations à but non lucratif (Allali 2003).

¹⁰Voir Champagne D., Carrier C. (2004) : « Les études sur l'intrapreneuriat: objets d'intérêt et voies de recherche ». 7^{ème} CIFPME-27, 28 et 29 Octobre, Montpellier.

Champagne et Carrier (2004) stipulaient qu'un « nouvel intérêt semble également émerger depuis les deux dernières années : [avec] l'intrapreneuriat en contexte académique ». Ces auteurs ont posé la question suivante : nos universités ont-elles besoin d'intrapreneurs, que ce soit pour créer des instituts ou chaires de recherche, développer de nouveaux programmes et des approches pédagogiques innovatrices ? Champagne et Carrier (2004) ont proposé une piste de recherche dont l'objectif était d'inciter l'action des « acadépreneurs ».

Paturel (2006) affirmait qu'«un fonctionnaire de l'éducation nationale créant un institut de formation inexistant jusqu'ici dans la région où se trouve son université ou fondant un laboratoire de recherche utile pour le tissu économique local, se trouve sans ambiguïté dans une situation entrepreneuriale ».

D'après notre revue de la littérature, il semble qu'uniquement deux auteurs ont utilisé expressément le concept d'«*acadépreneuriat*» dans leurs réflexions. Il s'agit de Camille Carrier (2004) et Robert Paturel (2006). Cependant, les thèses récentes traitant du sujet de l'entrepreneuriat issu de l'université -notamment celles de Sandrine Emin (2003) et de Franck Bares (2007) mais aussi le travail doctoral de Fabrice Pirnay (2001)-, n'ont pas employé ce terme (Jaziri, 2007).

Dès lors, nous proposons de définir l'entrepreneuriat académique ou l'acadépreneuriat comme : *le phénomène par lequel un membre de l'université (étudiant, employé, chercheur, enseignant) crée ou reprend une activité nouvelle ou existante dépendante administrativement ou financièrement de l'université sans pour autant quitter cette dernière (acte d'intraprise), ou crée ou reprend une organisation juridiquement indépendante de l'université tout en abandonnant (éventuellement temporairement) cette dernière (acte d'extraprise). Pour pouvoir employer le terme d'acadépreneur, outre un changement plus ou moins intense qui doit exister pour le porteur de projet universitaire (seul ou en équipe) sur les plans statutaire, fonction, métier, géographique ou organisationnel, ce dernier doit capter de la valeur nouvelle (en cas de création ex nihilo) ou existante (en cas de reprise) au sein de l'entité qu'il impulse.*

Les principales caractéristiques de l'acadépreneur

A la lumière de la définition de l'acadépreneuriat que nous avons proposée précédemment, ses caractéristiques essentielles peuvent être listées comme suit.

L'acadépreneur est un membre de l'université

Les acadépreneurs sont des membres -acteurs actifs- de l'université. Ils peuvent être :

- **étudiants** : au sens de Pirnay (2001), les étudiants peuvent créer ou reprendre des entreprises après avoir quitté l'université, sous la forme de spin-offs étudiants, en exploitant un projet de recherche ou un mémoire de recherche de fin d'études ;
- **employés** : ils peuvent quitter l'université à titre temporaire ou définitif en vue de créer ou reprendre une entreprise et, en cas d'échec, ils retrouvent leur poste initial du fait de la politique d'essai ;
- **chercheurs** : ce sont les membres des laboratoires et des unités de recherche fondamentale ou appliquée. Ils peuvent créer ou reprendre une entreprise en exploitant un brevet d'invention sous la forme de spin-offs universitaires (Pirnay 2001) ;
- **enseignants** : ce sont des acteurs qui peuvent entreprendre en créant des spin-offs universitaires ou intraprendre en menant des projets de recherche ou en créant des activités nouvelles au sein de l'université (UFR, Institut...etc.). La reprise d'entreprises ou d'entités existantes n'est pas non plus à exclure pour eux.

L'acadépreneur entre dans les affaires avec une activité nouvelle ou existante dépendante de son université d'origine ou non (changement –mutation- géographique plus ou moins important selon la localisation de l'université d'accueil)

Dans cette situation, l'acadépreneur est un membre de l'université qui exploite une activité dépendante juridiquement de son employeur. En fait, cette activité doit être sous la tutelle administrative ou financière de l'université et, donc, l'acadépreneur ne quittera pas son organisation mère. L'acadépreneur, dans ce cas de figure, se trouve dans une situation d'*intraprise* ou d'intrapreneuriat académique.

L'activité exploitée peut être issue de divers types de projets que nous reprenons ci-dessous :

- *Projet culturel, artistique ou événementiel* : ce type d'intrapreneuriat s'illustre par l'organisation d'un spectacle artistique, d'un projet d'édition. Il peut également se concrétiser par la réalisation d'un événement : colloque, série de conférences, salon, exposition, concours, création d'un festival étudiant ou de journées thématiques.
- *Projet technologique ou scientifique* : ce type d'intrapreneuriat regroupe les projets mettant à l'avant-scène la technologie et les sciences.
- *Projet d'économie sociale* : le but premier des projets d'économie sociale est l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des membres de l'organisation. Ces projets favorisent la mise en commun de divers types de ressources afin d'offrir des services ou des produits à des usagers déterminés.
- *Projet communautaire* : Ce type d'intrapreneuriat regroupe les projets où les valeurs humaines ont une importance prépondérante sur les valeurs économiques. Ces projets visent le soutien ou la prise en charge d'une communauté ou d'un groupe d'individus (étudiants, diplômés, enseignants arrivants, étrangers,...). L'offre de conseils (légaux, en management, en fiscalité, en études de marché...) par un bureau de consulting ou de services de santé à une « clientèle » qui en a besoin, est un des exemples de projets communautaires universitaires.
- *Projet de travail autonome* : L'intrapreneuriat touche également les étudiants qui offriront leurs services à des organisations en tant que travailleurs autonomes ou professionnels des domaines du savoir. Ces derniers sont caractérisés par une forte concurrence et nécessitent une préparation rigoureuse de la part de ceux qui y oeuvrent en vue d'un projet de préparation d'une carrière de travailleur autonome ou de soutien au développement d'un projet plus important.
- *Projet de changement ou de développement dans une organisation particulière au sein de l'Université* : il s'agit du développement et de la gestion de projet par des enseignants comme l'offre de nouveaux services (par exemple, création d'une unité de suivi du rendement externe¹¹ de l'université, création d'un nouveau laboratoire ou d'une unité de recherche), le développement d'un nouveau produit (un nouveau diplôme), l'intégration d'un nouveau système d'information ou la création d'une nouvelle unité de formation et de recherche –UFR-.
- *Projet lié à un regroupement étudiants* : le projet de dynamisation de groupes d'étudiants (anciens élèves, associations d'étudiants suivant la même formation, etc.) peut être reconnu et soutenu grâce aux enseignants de l'université.

¹¹ Le rendement externe de l'université mesure le taux d'insertion des diplômés de l'université dans le marché de l'emploi. Dans le contexte américain, le rendement externe peut être un critère de classement des universités et un référentiel de son «pouvoir d'attractivité».

L'acadépreneur entre dans les affaires avec une activité nouvelle ou existante indépendante de son université d'origine. L'acadépreneur crée ou reprend une organisation juridiquement indépendante de son université d'affectation.

L'acadépreneur est un membre de l'université qui peut créer ou reprendre une organisation juridiquement indépendante de l'université qui l'emploie. En quittant l'université pour créer ou reprendre une entreprise, le porteur ne quitte pas la casquette d'acadépreneur, mais il demeure entrepreneur académique tant qu'il est titulaire de l'université. En fait, ce n'est pas l'origine académique de l'idée qui fait l'acadépreneur, mais plutôt l'origine de la personne. Dans ce cas de figure, nous retrouvons l'analyse de Fabrice Pirnay (2003) qui, dans sa thèse, a mis l'accent sur la valorisation de la recherche scientifique par la création d'entreprises (spin-offs universitaires). Les spin-offs universitaires au sens de notre analyse, figurent parmi les *facettes* de l'acadépreuriat, dans la mesure où ils sont portés par des universitaires.

Dans cette perspective, est acadépreneur tout membre de l'université créant ou reprenant une organisation juridique indépendante de celle-ci, en exploitant ou non une idée d'origine académique. De ce fait, il est réputé acadépreneur parce qu'il est issu de l'université en faisant abstraction de l'origine de son idée. C'est l'origine de la personne qui fait prioritairement l'acadépreneur et non d'où vient son idée.

L'analyse de Pirnay (2003) peut servir de base pour expliquer le processus et l'évolution des spin-offs universitaires et pour cerner, au moins en partie, l'acadépreuriat (voir figure1).

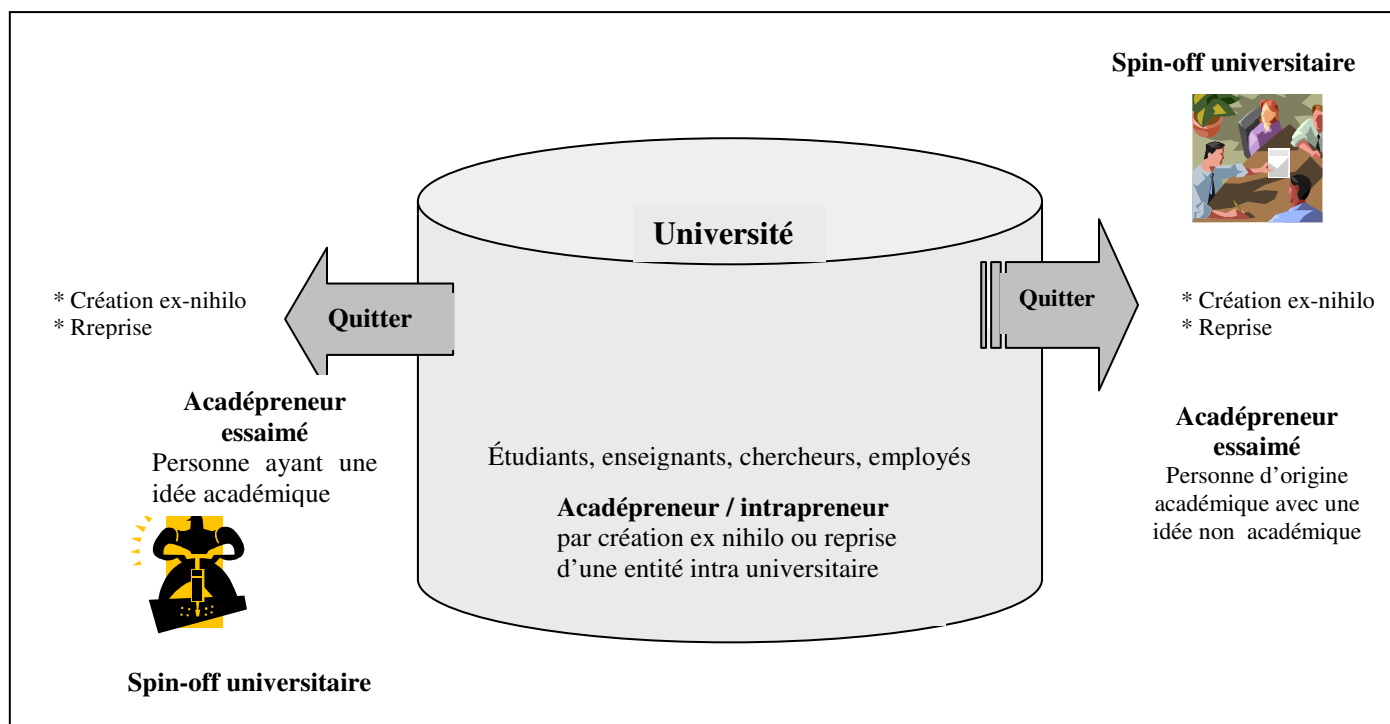


Figure1 : les facettes de l'acadépreuriat

L'acadépreneur capte obligatoirement de la valeur nouvelle ou existante :

Pour être considéré comme acadépreneur, le membre de l'Université doit capter de la valeur nouvelle ou existante. On comprend que, dans une nouvelle entité de formation ou de recherche créée dans une Université donnée (intrapreneuriat), la valeur soit le plus souvent nouvelle si elle correspond à un besoin jusqu'ici non satisfait. Mais elle peut, dans certains

cas, être une nouvelle répartition d'une valeur déjà existante lorsqu'il s'agit d'une structure concurrente de celles déjà formées dans des Universités voisines. Le souci de la proximité de l'offre de formation pour les étudiants peut alors être la raison essentielle de cette création. Dans le cas d'un universitaire qui reprend une structure déjà existante, le terme acadépreneur ne pourra lui être attribué seulement si ce reprenneur apporte une nouveauté dans la liste des formations proposées ou une ou des spécialités jusqu'ici non investies dans le Laboratoire désormais dirigé. On ne peut donc pas qualifier d'entrepreneur académique ou d'acadépreneur, un directeur d'une organisation universitaire (institut, faculté, école, œuvre universitaire, etc.) qui la reprend (par nomination, élection puis nomination, etc.) sans pour autant apporter une valeur nouvelle.

Si le membre de l'Université sort du cadre de l'Université pour se lancer dans les affaires, le même type de raisonnement peut être conduit selon qu'il crée ex nihilo son entreprise ou qu'il reprend une organisation. Dans ces deux pratiques de l'entrepreneuriat, l'universitaire peut capter de la valeur nouvelle (cas lors de l'exploitation de découvertes faites en Laboratoire et ayant une demande solvable) ou déjà existante (mais redistribuée avec la nouvelle entité ou avec un nouveau responsable d'une structure ancienne), et subir un changement souvent d'une grande intensité.

L'acadépreneur et le risque :

Ainsi, le cas *de la création d'un Institut de formation inexistant jusqu'ici dans la région où se trouve l'université* laisse penser qu'il n'y a aucune prise de risque par l'intrapreneur au sein de l'université par rapport à la définition classique qui considère l'entrepreneur comme celui qui engage ses fonds personnels et qui prend le risque de les perdre en totalité ou en partie en cas d'échec. En effet, le risque supporté par le fonctionnaire de l'université ne porte pas sur l'engagement de sa fortune personnelle, mais plutôt sur sa réputation ou sa notoriété, avec des conséquences néfastes pour le reste de sa carrière, s'il échoue. Toutefois, toutes les autres caractéristiques de l'entrepreneur classique sont réunies pour l'entrepreneur d'une nouvelle organisation à but non lucratif dans ce cas.

Par contre, on aura compris que si le membre de l'université, quelle que soit sa fonction, fonde une entreprise hors son université d'origine, il se trouve dans la même situation que tout entrepreneur classique par rapport au risque financier. Seule la possibilité de retrouver son poste initial le caractérise en cas d'échec, mais l'expérience montre que le retour est psychologiquement loin d'être facile...

L'acadépreneur et le changement :

L'acadépreneur peut avoir à gérer un changement d'intensité plus ou moins forte selon qu'il doit manager la totalité ou simplement une partie des facteurs suivants de modification pour lui. Ainsi, sera-t-il dans une situation de grand changement s'il change de :

- statut en devenant chef d'entreprise au lieu de fonctionnaire (cas d'extraprise) ; dans le cas d'intrapreneuriat, le membre de l'université reste fonctionnaire mais obtiendra une certaine autonomie dans la conduite de son projet, autonomie accordée par son Président d'Université et prévue dans les textes gérant l'Education nationale ;
- métier en délaissant son secteur d'intervention à l'Université pour se lancer dans un secteur d'activité nouveau : « *Ainsi, l'ingénieur salarié au sein d'une organisation de recherche qui se met à son compte afin d'appliquer les résultats de son activité de recherche dans une structure juridique nouvelle, subira un changement plus faible que*

le même ingénieur qui décide de monter un bar-tabac ou une épicerie dans un village qu'il connaît plus ou moins bien » (Paturel, Op. Cit. p. 6) ;

- fonction en prenant des responsabilités de manager (cas de l'enseignant qui prend la direction d'un Institut de formation nouveau ou déjà existant, sans aucune expérience en la matière ou du membre de l'Université qui fonde son entreprise qu'il va diriger sans compétence a priori) ;
- structure d'affectation (cas de l'enseignant ou chercheur qui demande sa mutation dans une autre université afin de prendre la direction d'une UFR ou d'un laboratoire de recherche qu'il va créer ou qui existait déjà avec, dans ce dernier cas, l'apport d'une valeur nouvelle dans une spécialité non présente jusqu'ici) ;
- localisation (commune, département, région, etc.) avec tous les problèmes d'intégration organisationnelle et culturels qui vont se poser. On ne gère pas les individus et un réseau social de la même façon dans le Nord de la France et dans le Sud !

En fait, plus l'individu change juridiquement de statut pour lancer une nouvelle activité qui nécessite un savoir-faire différent de sa profession initiale, dans une nouvelle structure juridique indépendante de celle d'où il est issu, et éloignée de son lieu d'exercice habituel, plus le changement sera intense.

4. Quelques études récentes sur l'entrepreneuriat académique

On notera qu'ils portent exclusivement sur la création ex nihilo d'entreprises hors l'Université. C'est donc tout un pan de l'acadépreneuriat qui est ignoré et, notamment, l'intrapreneuriat universitaire et l'extrapreneuriat universitaire réalisé sur la base d'une idée ne provenant pas de l'activité académique du créateur ou repreneur membre de l'Université. Cela laisse des pistes considérables de recherche pour les années à venir sur cet entrepreneur particulier qu'est l'acadépreneur.

4.1. Quelques aspects de l'étude de Fabrice Pirnay (2001) sur les spin-offs universitaires

Dans sa thèse, Pirnay a mis l'accent sur la valorisation économique des résultats de la recherche universitaire par la création d'entreprises de type spin-offs universitaires. En fait, ces derniers figurent parmi les facettes de l'acadépreneuriat. Pirnay a avancé une typologie des spin-offs universitaires notamment les « push spin-offs » et les « pull spin-offs ».

Les écrits de Shapero (1975) se proposent d'explicitier les raisons qui amènent un individu à créer sa propre entreprise et distinguent parmi celles-ci deux grandes classes de motivation : les "push motivations" et les "pull motivations".

Ainsi, selon les tenants de cette théorie, des individus créeraient leur entreprise tantôt pour des motivations négatives telles que la frustration ressentie dans leur travail quotidien, le manque de perspectives intéressantes, la crainte d'être licenciés qui les pousseraient (« push ») à prendre en main leur propre destinée, et tantôt pour des motivations positives telles que l'accomplissement de soi, la recherche de l'autonomie, les perspectives d'enrichissement personnel et matériel qui constituent des finalités suffisamment attractives pour tirer (« pull ») l'individu hors de l'entreprise qui l'emploie actuellement.

La typologie de Pirnay nous semble pertinente dans la mesure où il distingue les deux catégories de spin-offs universitaires par le rôle que peut jouer l'université quant à leur émergence.

- Les push spin-offs universitaires émergent suite à l'influence des facteurs extérieurs sur la décision de l'individu –membre de l'université- à se lancer dans un projet de création d'entreprise. Parmi ces facteurs, il insiste notamment sur le rôle déterminant joué par l'organisation mère ou l'université qui tente par divers moyens de favoriser et d'appuyer le départ de ses employés (enseignants, chercheurs, voire administratifs). Pirnay désigne par "push spin-off", les phénomènes de création d'entreprise par un membre de l'université **avec** le soutien explicite et délibéré de celle-ci qui initie le processus.
- Par contre, les pull spin-offs universitaires mettent davantage l'accent sur le caractère individuel délibéré et proactif de tout projet de création d'entreprise mené par des membres de l'université, après avoir détecté une opportunité et l'avoir traduite dans un projet entrepreneurial. Les « pull spin-offs » universitaires représentent les phénomènes de création d'entreprises initié par un membre de l'université **sans** le soutien explicite de celle-ci.

4.2. Quelques aspects de l'étude de Sandrine Emin (2003) sur l'intention des entrepreneurs académiques

Dans sa thèse, Sandrine Emin (2003) a montré que les chercheurs publics sont encore frileux à l'égard de la création d'entreprise. En fait, moins de 15% d'entre eux ont l'intention de participer à une création. Les chercheurs intéressés sont motivés par une recherche d'évolution professionnelle sans désir d'intégrer une nouvelle carrière.

Par ailleurs, l'intérêt limité des chercheurs pour la création d'une entreprise s'explique davantage par leur peu d'attrait pour cette activité que par leur crainte de ne pas être capables de mener à bien un processus de création.

Selon Emin (2003), les principaux freins à la création d'entreprise sont d'ordre professionnel (risque de carrière notamment) et culturel (incompatibilité perçue entre les activités d'enseignement et de recherche et la création d'une entreprise). En fait, les chercheurs les plus enclins à la création sont des hommes, en début de carrière, ne disposant pas d'un emploi permanent.

Dans le contexte français, la création d'entreprises issues de la recherche publique est devenue un enjeu économique important faisant l'objet d'incitation spécifique de la part des pouvoirs publics depuis l'avènement de la loi portant sur l'innovation du 12 juillet 1999 (loi Allègre relative aux concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, à l'instauration d'incubateurs publics, etc.). On ne comptait qu'une seule création d'entreprise par an pour mille chercheurs en 1999, alors que le rythme a augmenté à partir de 2001.

L'étude menée par Emin (2003) vise à évaluer l'intérêt que les chercheurs publics accordent au mode de transfert de technologie qu'est la création d'entreprise et à apprécier les facteurs qui peuvent la faciliter ou la freiner. En effet, cette étude présente les résultats d'une recherche réalisée fin 2002, sous la direction du Pr. Paturol, auprès de 744 chercheurs en « sciences dures ».

L'étude de Sandrine Emin paraît intéressante dans la mesure où elle a mis en relief une typologie des chercheurs « intentionnels » et d'autres « non-intentionnels ».

Bien que les activités de transfert de technologie et de savoir-faire commencent à se généraliser dans les laboratoires et les unités de recherche, les formes les plus entrepreneuriales restent limitées. En effet, la moitié environ seulement des 744 chercheurs

répondants connaissent l'existence de la loi sur l'innovation. Cependant, le pourcentage de chercheurs « entrepreneuriaux » reste limité voire marginal avec 3% des 744 chercheurs ayant déjà participé à la fondation d'une entreprise et 4% impliqués dans une création. Quant au moyen et long terme, ils sont près de 70% à ne pas souhaiter s'engager dans une création d'entreprise, 17% sont indécis et moins de 15% seulement (soit 108 sur 744) déclarent y réfléchir. Ce sont ces 108 chercheurs que S. Emin a qualifiés d'« intentionnels ».

Selon la littérature spécialisée, l'intérêt pour l'entrepreneuriat est lié aux caractéristiques personnelles de l'individu (âge, sexe, statut, éducation, expérience professionnelle, relations industrielles, origines familiales) et à des éléments relationnels. Emin (2003) a retrouvé la plupart d'entre elles chez les chercheurs publics « intentionnels ».

Les jeunes chercheurs, dont la carrière académique n'est pas encore garantie, sont ainsi plus incités que les chercheurs statutaires à créer (risque de chômage, pas de contraintes statutaires et réglementaires, moins de contraintes culturelles, perspective de carrière moins assurée).

L'intérêt pour la possession d'une entreprise est aussi fonction de l'éducation, de l'expérience professionnelle et notamment de celle effectuée dans des petites entreprises (Gasse 1989). S. Emin note que les chercheurs « intentionnels » ont, plus souvent que ceux ne souhaitant pas créer une entreprise, bénéficié d'une formation à la gestion (qu'elle soit initiale ou continue). Par ailleurs, le fait d'avoir été impliqué dans des activités de transfert de technologie (moins extrêmes que la création d'entreprise) est censé être favorable au développement d'une conscience entrepreneuriale, car les activités de conseil constituent souvent la première étape vers des activités plus « entreprenantes » comme la création d'une entreprise.

4.3. Quelques aspects de l'étude de Franck Bares (2007)

La thèse de Bares (2007), récemment soutenue, porte sur une contribution à la connaissance du processus entrepreneurial au départ de l'Université. Cette thèse est au cœur de l'*acadépreuriat*.

Le chercheur n'est en général pas familier avec la démarche de création d'activités, « aux fins d'exploiter les perspectives commercialement prometteuses de certaines connaissances ou résultats de recherche » (Pirnay, 2001: p1). En effet, le caractère spécifique du milieu universitaire dans lequel évolue ce dernier ne favorise en rien le processus d'émergence d'une entreprise innovante, de transfert. C'est dans cette perspective qu'il semble indispensable de mieux appréhender le processus de soutien à ce type d'entrepreneuriat, en tenant compte de l'influence positive sur la croissance et la pérennité de ces entreprises nouvelles de l'existence d'un accompagnement spécifique (incubateur, université, pépinières, maison de l'entrepreneuriat.).

L'acadépreneur ou chercheur-créditeur d'entreprise a peu de caractéristiques communes avec l'entrepreneur « héroïque » et solitaire. Ainsi, l'émergence d'une entreprise issue de l'université s'inscrit dans un réseau de relations sociales. Dès lors, l'acadépreneur ne peut plus être considéré comme un individu opérant dans un vide social (Aldrich et Zimmer, 1986). Au contraire, il faut considérer que « c'est l'activation de réseaux de relations sociales continues qui fonde l'émergence du projet entrepreneurial ».

Ce constat souligne à la fois le besoin d'une meilleure appréhension du substrat relationnel existant entre les acteurs participant au projet de création d'entreprise. L'étude plus fine des influences réciproques entre le chercheur-créditeur et les parties prenantes au projet laisse apparaître aujourd'hui le caractère souvent trop fragile de cette relation collaborative.

Finalement, le processus de création d'entreprise issu de l'université est complexe et doit aboutir, à force d'interactions nombreuses avec l'environnement, à la création d'un réseau de

soutien à l'entreprise nouvelle (Barès, 2004). Il importe donc de ne pas omettre l'analyse de ces interactions multiples existant avec l'environnement.

Conclusion

Notre travail ne prétend pas esquisser un modèle de l'entrepreneuriat académique ou de l'acadépreneuriat dans les universités, mais plutôt d'apporter une contribution à la réflexion menée durant ces dernières années (Pirnay, 2001 ; Emin, 2003 ; Champagne et Carrier, 2004 ; Paturel, 2006 ; Bares 2007).

Nombreuses sont les questions qui demeurent sans réponse et qui serviront d'éléments explicatifs du phénomène de l'acadépreneuriat et de pistes de recherche pour les années à venir. Ainsi,

1. Peut-on bâtir un modèle d'acadépreneuriat transposable et actionnable dans toutes les universités ?
2. Quelles sont les caractéristiques du management intrapreneurial et extrapreneurial au sein des universités ?
3. Dans quelle mesure les acadépreneurs-intrapreneurs pourront résister aux contraintes qui leur sont imposées par la bureaucratie du secteur public ?

Bibliographie

Aldrich H. and Zimmer C. (1986) "Entrepreneurship through social networks", in Donald Sexton and R. Smilor (Eds) *The Art and Science of Entrepreneurship*, New-York, Ballinger.

Allali, B. (2003). *Vision des dirigeants et internationalisation des PME marocaines et canadiennes du secteur agro-alimentaire*, Thèse de doctorat en administration, Université de Montréal, école des HEC Montréal.

Bares F., Kuhn A., Fournier M. (2002), « Eléments sur la politique publique de soutien à la création d'entreprises. Le cas de l'agglomération nancéenne ». Contrat de recherche commandité par la C.U.G.N., GREFIGE, Université Nancy 2.

Bares F., Chelly A., Tadjin T-L (2004) : « La création et le développement d'opportunités: vers une relecture du rôle de l'accompagnement en entrepreneuriat ». http://atlas.icn-nancy.fr/pedagogie/Supports/corp_professoral/bares_franck/META%20VERSION%20FINALE.pdf

Bares F. (2004), « La mutation de l'accompagnement à la création d'entreprises: regards croisés d'une déclinaison locale de la politique nationale. L'émergence du réseau CREAlliance ». CIFEPME, Montpellier 27-29 octobre.

Bares F., Cornolti C. (2005), « Investigation des conditions de succès au démarrage de deux spin-offs universitaires à partir de la théorie des conventions », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 4, n°1.

Bares (2007) : « Contribution à la connaissance du processus entrepreneurial au départ de l'Université ». Thèse es science de gestion. Université de Nancy 2.

Bréchet J-P (1998) « Quel diagnostic pour une grande organisation complexe comme l'Université ? ». Papier présenté au colloque de Toulon, « Total Quality Management for University », Septembre. <http://www.iae.univ-nantes.fr/research/jeurecherche2.html>

Bruyat C. (1993), « Création d'entreprise: contributions épistémologiques et modélisation ». Thèse de doctorat ès sciences de gestion Université Pierre Mendès France, Grenoble 2.

Champagne D., Carrier C. (2004): « Les études sur l'intrapreneuriat: objets d'intérêt et voies de recherche ». 7^{ème} CIFPME-27,28 et 29 Octobre, Montpellier.

Chaouti. A, Benatti. A, Errahaoui. M. (2000) : « L'avenir proche de l'entrepreneuriat ». Document de travail n°33 du LRII « *entrepreneur innovateur du troisième millénaire* ». Université de Littorale-Côte d'Opale.

Clark, B. (1998): "Creating Entrepreneurial Universities". London: Pergamon Press,1998.

Clark, B. (2000) "The Entrepreneurial University: New Foundations for Collegiality, Autonomy and Achievement", paper presented at the *IMHE General Conference 2000*, Paris, 11-13.September 2000.

D'Amboise, G., Lalonde, C. (1980) « Le propriétaire-dirigeant failli: Les éléments d'un profil ». *Revue PMO*. Vol. 1, n° 4, 1985.

Emin, S. (2003): « L'intention de créer une entreprise des chercheurs publics: le cas français ». Thèse doctorat es sciences de gestion (sous la direction du Professeur Robert Paturel), Université Pierre Mendès France, Grenoble 2. <http://asso.nordnet.fr/adreg/>

Emin, S. (2003): « Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise ». Note de recherche 04-05. Publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. <http://idep:8000/dpd/reperes/default.htm>

- Filion L.-J.** (1997), « Le champ de l'entrepreneuriat: historique, évolution, tendances ». *Revue internationale PME*, 10, 2, 129-172.
- Filion L.-J.** (2000), « Typologies d'entrepreneurs. Est-ce vraiment utile ? ». In « Histoire d'entreprendre: les réalités de l'entrepreneuriat ». Verstraete T. (dir.), Editions E.M.S, Management et Société.
- Fortin, P. A.**, (1990) « Les entrepreneurs de demain ». *PME magazine de l'entrepreneurship au Québec*, mai, pp7.
- Gartner W.B.** (1988), "Who is an entrepreneur?" is the wrong question, *American Journal of Small Business*, 12, 4, 11-31
- Gasse, Y.**, (1982) « Entrepreneur moderne: attributs et fonctions ». *La Revue Internationale de Gestion*, Vol 7 no 4, Novembre.
- Jaziri, R.** (2007). « Peut-on parler de l'intrapreneuriat dans une organisation complexe comme l'université : vers l'acadépreneuriat ». Actes du 4^{ème} Colloque International de Fiance (IFC). Hammamet Sud. Tunisie.
- Julien P.-A.** (2000), « *L'entrepreneur au Québec, pour une révolution tranquille entrepreneuriale* ». 1980-2005, Les Editions de la Fondation de l'entrepreneurship, Québec.
- Kirlinger, F. N.**, (1973) "*Foundation of behavioral reseach*". New York, Rinehart and Winstor.
- Marion S., Philippart P., Verstraete T.** (2000), « La valorisation de la recherche publique par la création d'entreprise », in *Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneuriat*, Verstraete T. (dir.), Editions E.M.S, Management et Société.
- Mudard. N** (2000) : « Un retour aux sources ? ». Document de travail n°33 du LRII « *entrepreneur innovateur du troisième millénaire* ». Université de Littorale-Côte d'Opale.
- Paturol R.** (1997), « *Pratique du Management stratégique* ». La Gestion en Plus, Presses Universitaires de Grenoble, 150 pages.
- Paturol R.** (2005), « *Pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'une grille de positionnement des pratiques de l'entrepreneuriat* », 4^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat sur « *L'accompagnement en situation entrepreneuriale : pertinence et cohérence* », 24-25 novembre, 2005, Actes sur le site de l'AE, 23 pages.
- Paturol R.** (2006), « *Délimitation du champ de l'entrepreneuriat par ses caractéristiques, pratiques et paradigmes* », 1^{er} colloque International du Réseau Méditerranéen des Ecoles de Management, « *Le management dans l'Espace Méditerranéen : Modèles et Pratiques* », 9 et 10 juin 2006, Beyrouth, actes.
- Paturol R.** (2007), « *Grandeurs et servitudes de l'entrepreneuriat* », Editorial du n° spécial de la *Revue Internationale de Psychosociologie* consacré aux Représentations entrepreneuriales, Direction Robert PATUROL, Christophe SCHMITT et Christian BOURION, Volume XIII, n° 31, Hiver 2007, pages 27-43.
- Pirnay F.** (2000 a), « L'essaimage académique en Belgique : analyse de 106 entreprises issues de la recherche universitaire », 5^{ème} Congrès international francophone sur la P.M.E, Lille.
- Pirnay F.** (2000 b), « La valorisation économique des recherches universitaires par création d'entreprises (spin-offs) : définition et problématiques », 9^{ème} Conférence internationale de management stratégique, A.I.M.S, Montpellier, Mai.

Pirnay, F. (2001) : «La valorisation économique des résultats de recherche universitaire par création d'activités nouvelles (spin-offs universitaires) – Proposition d'un cadre procédural d'essaimage, thèse doc. Sciences de gestion, Université du Droit et de la Santé, Lille 2.

Robidoux, J., (1973) «*Profil sélectif d'entrepreneurs exploitant des entreprises à succès au Québec* », Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

Sauvageot, CI. (2001) : « Les docteurs en sciences et la création d'entreprise ». Les Dossiers, n° 119, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, février.

Schmitt, C, Bayad, M, (2001) : « Université et entrepreneuriat ». ESM-IAE. Université de Metz. Mars.

Tabatoni P, Davis J, Barblan A. (2000) « Strategic management and Universities' institutional development », publication de la CRE, Genève, 36pages. ISSN : 1028-9291, juin.

Verstraete T. (1999), « Entrepreneuriat; connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes ». L'Harmattan, collection Economie et Innovation.

Verstraete. T (2000) : « Les universités et l'entrepreneuriat ». Document de travail de l'ADREG. Septembre. www.adreg.net

Verstraete T. (2001), « Entrepreneuriat: modélisation du phénomène ». Revue de l'Entrepreneuriat.

Verstraete. T et ali. (2003) : « La création d'entreprises par les chercheurs de la fonction publique : Exploration des dimensions appelées par la loi sur l'innovation n° 99-587 du 12 juillet 1999 ». http://asso.nordnet.fr/adreg/ADREG_Ressources.htm